Association Loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Reims sous le n° 5457

FFBRIDGE
COMITÉ
CHAMPAGNE

6 rue Léon Patoux – 51100 REIMS
Bureau ouvert de 9h00/12h00 et de 13h00/17h00,
les mardis, mercredis et vendredis.
Téléphone : 03.26.86.64.56
Mail : ffbridge.champagne@gmail.com
N° SIRET : 44461548800020

Reims, le 10 novembre 2026

Madame, Monsieur

Votre équipe est engagée pour disputer

La Finale de Comité du Mixte/2 EXPERT.

Cette épreuve se déroulera.

Les samedi 14 et dimanche 15 novembre 2026

A la MBC

6 rue Léon Patoux 51100 Reims

Organisation : 19 paires. 2 séances de 20 donnes en Guéridon et 2 séances de 18 donnes en Howell entrelacés soit 76 donnes sur le weekend.

Chaque paire rencontrera toutes les autres sur 4 donnes en 4 séances.

Droit de table : 66€ par paire

Horaires :

samedi : Séance 1 : **14h00** – 16h55
Séance 2 : 17h25 – 20h20

Dimanche : Séance 3 : 09h35 – 12h30
Séance 4 : 14h00 – 16h55

Infos : Le secrétariat est ouvert les mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. En cas de problème, en dehors de ces horaires, veuillez contacter :
Votre arbitre Minh LE 06.09.95.94.46 ou le DDC Patrick GUY 06.82.88.23.07.

Article 84.6 – Feuille de conventions (extrait)
Chaque paire doit mettre à la disposition des adversaires une feuille de conventions (disposition obligatoire) rédigée en français comportant notamment :
• Les noms, prénoms et classements des deux joueurs ;
• Outre la méthode de base, les conventions inusuelles susceptibles de surprendre l'adversaire ou nécessiter une mise au point préalable d'une défense.
Avant le début du jeu, pour éviter l'effet de surprise et permettre la mise au point d'une défense, l'attention d'adversaires doit être attirée sur les conventions particulières de déclaration ou de jeu de la carte.
Les deux joueurs d'une même paire doivent utiliser le même système de base et les mêmes conventions d'enchères et de jeu de la carte.
NB1 : En l'absence de feuille de conventions l'arbitre peut interdire à une paire de jouer toute convention qui lui semblerait inusuelle (jugement de l'arbitre).
NB2 : En l'absence de feuille de conventions ou s'il juge que la feuille de la paire est insuffisamment remplie, l'arbitre doit mettre une pénalité de procédure après avertissement éventuel dans les épreuves de catégorie Expert ou plus (Divisions Nationales).